

Paris le, 18 février 2010

L'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, dont l'objet statutaire est la transmission de la mémoire de l'Internement et de la Déportation mais aussi l'aide aux victimes de discriminations,

- ✚ rappelle que de 1939 à 1944, des « étrangers indésirables », notamment des réfugiés Espagnols fuyant le franquisme, des réfugiés antifascistes et juifs persécutés par le nazisme ont été internés dans divers lieux qui furent ultérieurement, parfois, des antichambres de la Déportation.
- ✚ constate que les migrants qualifiés d'étrangers en situation irrégulière ont souvent fui des situations de persécutions politiques et ethniques, de guerre, ou d'extrêmes difficultés économiques et ont été ainsi contraints à un dur exil.
- ✚ demande aux pouvoirs publics et à l'ensemble des citoyens de ne pas oublier les leçons du passé, qui montrent que dans certaines circonstances, les attitudes individuelles ou institutionnelles à leur égard peuvent conduire à de graves dérives.
- ✚ estime qu'il est du devoir de chacun et de faire en sorte que la France demeure un Etat respectueux des droits humains tels que proclamés au lendemain de la victoire sur le nazisme, dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et un pays accueillant pour celles et ceux qui veulent vivre durablement en liberté sur son territoire.
- ✚ ne peut donc rester insensible aux conditions d'accueil qui sont généralement faites aux migrants, en particulier aux mineurs qui devraient bénéficier de la Convention internationale des Droits de l'Enfant
- ✚ insiste sur la légitimité de la CIMADE, association constituée dès 1939 pour porter assistance aux réfugiés Espagnols, Allemands et Autrichiens, à poursuivre son œuvre auprès des exilés d'aujourd'hui.
- ✚ estime que le développement ou l'agrandissement des centres de rétention administratifs, en dernier lieu le CRA du Mesnil-Amelot, en Seine-et-Marne, à proximité de l'aéroport Charles De Gaulle de Roissy-en-France, est inopportun et contradictoire avec l'accueil humain qui doit être réservé à ces migrants chassés de leurs pays
- ✚ reste fidèle à l'espoir en un monde plus juste et plus solidaire formulé par les déportés à leur libération et réaffirmé chaque année dans leur message à l'occasion de la Journée nationale du souvenir de la Déportation.
- ✚ en appelle à la vigilance de chacun pour le respect et la protection des droits des populations et des personnes en situation précaire, notamment les migrants étrangers sans titre de séjour placés ou non en centre de rétention administrative.